

*Davit Grigoryan*¹

Importance de l'intégration européenne pour les pays du Caucase du Sud

Introduction

Il est difficile d'évaluer l'importance de l'intégration européenne pour le développement des sociétés des pays du Caucase du Sud.

Prenant en considération le fait que l'Arménie a signé les Accords d'Association de l'UE en février 2012 et qu'elle se prépare à signer jusqu'à la fin de l'année 2013 l'Accord de Libre-échange Complet et Approfondi avec l'Union Européenne, il devient évident que l'Arménie s'apprête à harmoniser sa législation avec celle de l'UE, qui est évidemment une grande démarche pour l'intégration européenne.

J'ai donc essayé de présenter l'intérêt de l'intégration pour les pays du Caucase du Sud et surtout pour l'Arménie et de proposer les solutions les plus efficaces pour l'Arménie.

Remarque historique

Le Caucase du Sud postsoviétique (dont l'Arménie fait partie) présente un intérêt géopolitique croissant non seulement pour la Russie, mais aussi pour les Etats Unis et pour l'UE.

Depuis la chute de l'URSS, la région retrouve peu à peu sa caractéristique de zone de transit et est ouvertement envisagée comme telle par les grandes puissances qui cherchent à jouer un rôle, en particulier les Etats-Unis, mais aussi l'Union Européenne.

En outre, le Caucase du Sud postsoviétique présente un intérêt géopolitique croissant pour l'UE depuis le début des années 2000. Cet intérêt se manifeste par le programme « Politique européenne de voisinage »² (European Neighbourhood Policy).

Il faut remarquer que la longue appartenance à la sphère russe, de l'Empire russe jusqu'en 1917 et puis après à l'Union soviétique, des trois pays du Caucase du Sud – Arménie, Géorgie et l'Azerbaïdjan – ne les a pas empêchés de se tourner vers l'Europe après la chute de l'URSS. La seule condition prévue par l'Union était le principe comme *conditio sine qua non* c'est-à-dire à condition que les États en manifestent l'intérêt et se rapprochent des valeurs européennes.

¹ Université Française en Arménie/Université Lyon 3 en France.

² La Politique européenne de voisinage (PEV), entamée en 2004, vise à améliorer les relations de l'Union européenne (UE) avec ses voisins n'entrant pas dans le projet d'adhésion.

Ces trois pays du Caucase du Sud ont rapidement fait leur demande d'adhésion et après quelques réformes internes et de nombreux engagements concernant la situation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (notamment, la reconnaissance de la supériorité de la Cour Européenne des droits de l'homme, interdiction de la peine de mort, la reconstruction de certains établissements étatiques, etc.) ils sont devenus membres, la Géorgie en 1999 et l'Arménie et l'Azerbaïdjan en 2001 (la Demande d'adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe a été présentée par l'Arménie le 23 mai 2000),³ malgré la présence de plusieurs conflits gelés dans la région (le problème d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en Géorgie, ainsi que la région du Haut-Karabagh disputée entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie).

En même temps, les relations commerciales de l'UE avec les pays du Caucase du Sud, bien qu'en constante augmentation, ces dernières années sont très faibles, comparées à celles qu'entretient l'UE avec la Russie.

Politique européenne de voisinage

Avec sa politique européenne de voisinage (PEV), l'UE a instauré les relations avec ses pays voisins à l'est et au sud afin de promouvoir la prospérité, la stabilité et la sécurité à ses frontières.

La politique européenne de voisinage a été mise en place en 2004 dans le but d'encourager des relations plus étroites avec les pays limitrophes de l'UE. Il est dans l'intérêt mutuel de l'UE et de ses pays voisins de promouvoir la prospérité, la stabilité et la sécurité dans ces régions. C'est-à-dire, la Politique européenne de voisinage suppose des avantages non seulement pour les pays voisins (partenaires), mais aussi pour l'Union, qui va diffuser ses valeurs à travers ses frontières et va élargir son domaine (secteur) d'activité.

Donc, je vais essayer de présenter uniquement les intérêts et les avantages pour les pays voisins.

À ce jour, la PEV compte 16 partenaires : l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la République de Moldavie, les territoires palestiniens occupés, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine.

La PEV offre à l'UE les moyens de renforcer les relations bilatérales avec ces pays. Cette politique s'appuie sur un engagement (une obligation) mutuel en faveur de valeurs communes telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit, la bonne gouvernance, les principes de l'économie de marché et le développement durable.

Or, la PEV ne se limite pas à la mise en place d'accords de coopération ou de commerce, mais elle permet également une association politique, une intensification de l'intégration économique, une amélioration de la mobilité et un renforcement des contacts entre les peuples. C'est donc la première

³ <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=8942&Language=fr>

démarche pour l'intégration européenne, qui suppose naturellement les étapes à respecter.

Les pays qui souhaitent renforcer leurs relations avec l'UE concluent à cet effet des plans d'action bilatéraux communs. Ces derniers prévoient un programme de réformes politiques et économiques pour une période de trois à cinq ans. À ce jour, douze plans d'action ont déjà été convenus (dont certains de « seconde génération »), alors que la PEV n'est pas encore entièrement « activée » pour l'Algérie, le Belarus, la Libye et la Syrie.

La PEV est en outre portée par plusieurs formes de coopération régionale, comme le partenariat oriental, l'Union pour la Méditerranée et la synergie de la mer Noire. Le but de l'UE à travers cette politique est donc de garantir la sécurité de ses frontières et la stabilisation de son voisinage. Les intérêts sont normalement mutuels puisque les pays inclus dans la PEV jouissent d'une amélioration de leurs conditions de vie par un alignement sur les normes européennes dans de nombreux domaines. L'UE cherche également à créer un espace de prospérité et de bon voisinage, caractérisé par des relations amicales et fondé sur la coopération.

L'intérêt de l'intégration pour les pays voisins

L'Union européenne a aujourd'hui le statut de grande puissance mondiale sur les plans économiques, politiques, commerciaux et monétaires. D'autres ont avancé l'idée qu'elle est devenue un géant économique mais est restée un « nain politique ». L'Union européenne pèse de tout son poids dans les enceintes internationales, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les organismes spécialisés de l'Organisation des Nations unies (ONU), les sommets mondiaux sur l'environnement et le développement.

Juste après la deuxième guerre mondiale, certains hommes politiques éclairés, tels que Schuman, Adenauer, De Gasperi et Spaak, ont compris que les nations européennes, qui venaient de se ruiner entre elles dans une guerre absurde pour l'élargissement de leur espace économique, faisaient en fait partie d'une entité géographique, économique et politique unique, qui pouvait garantir la prospérité de tous dans un marché unique. Réalistes plutôt qu'utopistes, ces hommes politiques sages étaient pleinement conscients des difficultés de l'unification de l'Europe. La fameuse déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, inspirée par Jean Monnet, était claire quant à l'approche progressive que devait suivre l'intégration européenne. La réalisation d'une union douanière remplirait les conditions pour la construction d'un grand marché commun et celui-ci, à son tour, établirait les circonstances et exercerait les pressions nécessaires pour la création d'une union économique et monétaire.

Cinquante ans après « l'invitation à l'union » de Robert Schuman, on peut affirmer que les espérances des pères de l'unification européenne ont été en grande partie réalisées. La Communauté et puis l'Union européenne a construit les trois premiers étages de son édifice – l'union douanière, le marché commun et l'union économique et monétaire – et bien que le travail

soit nécessaire et soit effectué encore chaque jour sur ces étages, elle a commencé à construire le dernier étage, celui de l'union politique.

La formule magique que les pays européens avaient inventé pour se remettre des ravages de la guerre était l'intégration des États-nations traditionnellement hostiles dans une union de nations travaillant pacifiquement ensemble et en émulation entre elles. La formule d'intégration multinationale implique la création graduelle, par des instruments volontairement adoptés par tous, des liens imperceptibles mais innombrables entre les nations qui prennent part à l'expérience. Ces liens consistent en des politiques et des lois communes, qui régissent les activités économiques des États membres et influencent les vies quotidiennes et professionnelles de leurs citoyens.

Comme on l'a déjà remarqué, l'UE est une puissance mondiale sur les plans politiques, économiques, commerciaux, culturels. C'est-à-dire il faut regarder l'intégration européenne en tenant compte ces quatre aspects :

- 1. Intégration politique**
- 2. Intégration juridique**
- 3. Intégration économique/commerciale**
- 4. Intégration culturelle**

1. Intégration politique

L'intégration politique à l'Union pour les pays du Caucase du Sud, comme l'Arménie, va jouer un rôle principal. Pour les pays du Caucase du Sud, cette intégration politique est plus importante que l'intégration économique ou commerciale, parce que tout d'abord c'est l'intégration politique qui va changer le système de l'État, le système de gouvernement, le système de l'organisation de la vie politique et le système de l'organisation du pouvoir.

En d'autres termes, pour les pays postsoviétiques, où, pendant plusieurs années, il y avait des traditions politiques et un système de gouvernement différents de l'intégration de l'Union, il faut regarder tout d'abord l'aspect politique.

C'est évident que l'intégration économique ou commerciale suppose premièrement une intégration politique. Cette intégration politique va donner la possibilité de faire un passage de système politique quasi-soviétique à un système moderne, qui est le système européen.

À mon avis, le premier avantage au niveau politique sera le rapprochement de notre système politique à l'Union. On sait bien que dans les pays soviétiques et puis dans les pays postsoviétiques, il y avait et malheureusement il y a toujours jusqu'à aujourd'hui, une concurrence politique malsaine. Principalement, le débat ou le combat politique dans les pays du Caucase du Sud est entre les personnes, et pas entre les idéologies politiques comme dans les pays européens. L'intégration va donc donner la possibilité de mener un débat idéologique, non pas personnel, qui est le problème politique principal et en Arménie et en Azerbaïdjan.

À cet égard, on remarque un progrès en Géorgie après les dernières élections présidentielles, mais ce n'est pas suffisant. Quant à l'Arménie, ici on remarque des petites « mini-intégrations » des partis politiques, qui font les demandes d'adhésion aux partis politiques européens. Notamment, un parti politique arménien : le Congrès National⁴ est déjà membre du Parti de l'Alliance des Libéraux et des Démocrates pour l'Europe (ALDE) qui est le troisième parti politique dans le Parlement européen. Un autre parti opposant est déjà membre du Parti populaire européen (PPE).⁴

Donc, cette intégration est très importante et elle va non seulement changer les traditions politiques anciennes, mais va également en quelque sorte dépersonnaliser le champ politique. Le culte de la personnalité depuis Staline, était toujours actuel dans l'URSS, et aujourd'hui aussi ce culte de la personnalité « moderne » (modéré, actualisé) existe encore dans la région et elle est remarquable surtout dans les partis politiques, où il y a un seul « chef », qui décide de l'agenda politique au lieu de l'ensemble du parti. Donc, à mon avis, la transmission du gouvernement par un seul chef d'État au gouvernement corporatif sera assurée par l'intégration politique.

2. Intégration juridique

Le document de stratégie de coopération CE-Arménie (DSC) 2007-2013 a été élaboré en collaboration avec les autorités arméniennes et il a été adopté formellement par la Commission.

C'est premièrement le rapprochement des législations, normes et standards (principalement basées sur le programme national pour la mise en œuvre de l'APC et reflétant les priorités du plan d'action de la PEV). Depuis 2005, quelques mesures nécessaires ont été prises par l'organe législatif arménien (Assemblée Nationale) pour la modification des lois existantes et pour l'adoption des nouvelles lois. C'était justement dans ce contexte, qu'en 2005 l'Arménie, par voie de referendum, a changé radicalement sa Constitution. Pour la première fois dans les pays du Sud de Caucase, il a été prévu l'institut de médiateur. De plus, on a prévu par la Constitution, la double citoyenneté, ainsi que les réformes judiciaires.

Donc, finalement on peut constater que l'Arménie a été obligée par le document de stratégie de coopération CE-Arménie (DSC) 2007-2013 jusqu'à la fin de cette année d'obtenir les résultats suivants :

- 1. État de droit et réforme du judiciaire*
- 2. Réforme du pouvoir judiciaire*
- 3. Renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales*
- 4. Réforme de la fonction publique*
- 5. Lutte contre la corruption*

⁴ <http://www.aldeparty.eu/en/members/political-parties>

3. Intégration économique

La politique européenne de voisinage offre à l'UE et à l'Arménie, la possibilité de développer des liens toujours plus étroits, allant au-delà de la coopération, pour mettre en jeu une mesure importante d'intégration économique et un approfondissement de la coopération politique. L'Union européenne et l'Arménie sont déterminées à faire usage de cette opportunité pour renforcer leurs liens et pour promouvoir la stabilité, la sécurité et le bien-être, en suivant une approche fondée sur le partenariat, l'appropriation commune et la différenciation.

Il faut remarquer que la PEV fixe des objectifs ambitieux fondés sur des engagements par rapport à des valeurs partagées et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles. C'est-à-dire, la réalisation complète de la politique européenne de voisinage suppose un niveau de développement suffisant pour continuer le processus de l'intégration. La réalisation des réformes prévues par la PEV, donnera la possibilité aux pays voisins premièrement, à améliorer leur situation interne, et, deuxièmement, à être suffisamment développés pour signer un précontrat d'association avec l'Union Européenne dans le but d'intégrer l'Union européenne dans l'avenir.

Les pays voisins dans le cadre du programme PEV, s'engagent à commencer les réformes radicales, et pour cela, ils sont obligés d'adopter un plan d'action, qui est une première étape dans ce processus. Le plan d'action UE/Arménie est un document politique qui fixe les objectifs stratégiques de la coopération entre l'Arménie et l'UE. Normalement, la durée du plan d'action pour les pays voisins est de cinq ans.

La mise en œuvre du plan d'action rapprochera sensiblement la législation et les normes arméniennes de celles de l'Union européenne. Dans ce contexte, elle établira des fondations solides en vue d'une intégration économique fondée sur l'adoption et la mise en œuvre de règles et réglementations économiques et commerciales susceptibles de stimuler le commerce, les investissements et la croissance. Elle contribuera en outre à permettre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et mesures visant à promouvoir la croissance économique et la cohésion sociale, à réduire la pauvreté et à protéger l'environnement, contribuant ainsi à l'objectif à long terme du développement durable. Dans ce contexte, la Banque centrale arménienne a pris des mesures pour proposer les modifications législatives au Parlement arménien. Elle a déjà fait plusieurs modifications dans ses réglementations pour les banques privées, elle a posé des règles spéciales pour les banques européennes, qui ont la volonté d'entrer dans le marché financier arménien.

Cette intégration politique va donner de nouvelles perspectives de partenariat, comme par exemple :

- 1. Un approfondissement des relations commerciales et économiques,*
- 2. La possibilité d'une convergence de la législation économique,*
- 3. L'ouverture réciproque des économies et la poursuite de la réduction des obstacles non tarifaires aux échanges pour stimuler les investissements, les exportations et la croissance.*

En tenant compte de ces perspectives de partenariat, on peut bien constater que toutes les deux parties du procès vont gagner avec cette coopération. De plus, avec les réformes susmentionnées, l'Arménie sera radicalement harmonisée avec les autres pays de l'Union.

4. Intégration culturelle

Il est évident que la culture en Europe est un véritable instrument de la politique régionale au sein de l'UE. Il est également évident que, dès son apparition sur la scène institutionnelle, la culture fut assimilée à la coopération, c'est-à-dire on peut donc très certainement constater que la culture est quelque chose de « cosmopolitain », qui ne connaît pas les frontières, les nationalités ainsi que les autres distinctions entre la population mondiale. Ce phénomène nous explique que la coopération culturelle est inévitable est c'est pourquoi la coopération culturelle est inscrite dans le traité de Bruxelles (article III du traité du 17 mars 1948) et, par la suite, dans le traité sur l'Union de l'Europe occidentale (Paris, 23 octobre 1954) et se concrétise avec la création du Conseil de l'Europe qui, à partir de la Convention culturelle européenne du 19 décembre 1954,⁵ assume progressivement les compétences de la Commission des affaires culturelles de l'UEO internationale. Les relations des deux organisations, donc, au niveau culturel, sont marquées dans un premier temps par la crainte de l'organisation intergouvernementale à l'égard de l'organisation d'intégration, qui s'approprie au fil des années un nombre croissant de compétences. C'est la raison pour laquelle la culture, pendant la création de tous les types d' unions, a été considérée comme un facteur d'union politique. C'est quelque chose qui peut rapprocher des phénomènes différents. Donc, la culture c'est quelque chose qui crée des richesses mondiales, mais c'est également, au niveau national, le visage ou l'identité de la nation. Par exemple, les chansons de grand artiste Charles Aznavour sont, sans doute, les richesses ou les chefs-d'œuvre de la culture française, mais également ceux de la culture arménienne, car Charles Aznavour est arménien. C'est donc, un exemple, qui montre que la culture est indivisible et qu'il ne faut pas la partager, parce que les chansons de Charles Aznavour sont finalement et également les richesses de la culture internationale et du patrimoine mondial.

Les résultats obtenus par la coopération culturelle

La coopération culturelle est la principale action communautaire. L'Union européenne a conclu de nombreux accords de coopération avec les pays tiers du monde entier. Ces accords portent sur le développement économique et social : la culture est un des éléments de ce développement et constitue également un facteur de démocratie et de stabilité dans ces

⁵ Le texte de la convention <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/018.htm>

régions.⁶ Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ont été les premiers partenaires et bénéficiaires de l'aide extérieure de l'UE. Mais les accords signés avec ces pays sont également ceux affichant le plus nettement l'objectif d'une coopération culturelle. En effet, après la chute de l'URSS et depuis l'indépendance des pays du Caucase du Sud, l'Union européenne a commencé à réaliser les projets mutuels dans ces pays. Notamment, il faut remarquer le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (y compris l'Agence Universitaire de la Francophonie).

Le 4 novembre 1995, l'Arménie et la France ont signé un Accord de coopération culturelle, scientifique et technique. Puis un Protocole a été conclu le 23 novembre 1998 entre le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche de la République d'Arménie et l'Ambassade de France en Arménie. « Considérant la nécessité de perfectionner son système éducatif et désireux de tirer profit de la riche expérience en matière de mise en œuvre de programmes d'enseignement supérieur et professionnel », le gouvernement arménien décide de participer à la création de la « Fondation Université française en Arménie » (UFAR). L'Université a été créée en 2000. Les premiers accords de partenariats sont signés le 15 février 2001 avec, entre autres, l'Université Jean Moulin Lyon 3. Depuis lors, l'UFAR est le phare de la coopération française en Arménie, et le principal pilier de la Francophonie en Arménie. Dès le départ, le principe pédagogique retenu est la délivrance de doubles diplômes nationaux arméniens et français, Licence et Master.

L'Université, qui compte aujourd'hui environ 1500 étudiants, a pour vocation de former des spécialistes qualifiés répondant aux nouvelles exigences du marché du travail en Arménie et dans la région économique du Caucase. Les jeunes diplômés de l'UFAR mettent leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience internationale au service du développement de l'Arménie et des relations entre l'Arménie, la France et l'Europe. Ils constituent le vivier des élites de demain. Chaque promotion, à l'issue de son cursus, connaît un taux d'insertion professionnelle de l'ordre de 70 % en Arménie, certains poursuivant des études à l'étranger ; et de presque 100 % au bout de trois ans. L'UFAR, fondation de droit arménien, jouit aussi de l'implication des plus hautes autorités arméniennes : le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères arménien enseigne à l'Université. Le Président du Conseil d'administration est le Secrétaire du Conseil de Sécurité nationale (numéro 3 du gouvernement) ; et il est l'un des fondateurs de l'UFAR. Nombre d'enfants de ministres et de hauts fonctionnaires choisissent d'y faire leurs études. Grâce à des conventions de partenariat avec les autres universités présentes en Arménie, l'UFAR ne cesse de renforcer son champ d'intervention dans la vie universitaire arménienne. L'UFAR est une institution originale. À la différence de l'Université du Caire qui dispose seulement d'un vice-recteur français et de l'Institut francophone

⁶ Portail européen de la Culture, les Relations internationales : http://ec.europa.eu/culture/portal/action/relations/relation_fr.

pour l'informatique d'Hanoï, établissements délivrant aussi des diplômes français, les statuts de l'Université française en Arménie précisent que le recteur est toujours français, de même que le secrétaire général. Le ministère des Affaires étrangères et européennes français a ajouté cette année le concours d'un volontaire international.

L'Université est partenaire de European Foundation for Management Development (EFMD) qui distingue les formations d'excellence au management. Elle est membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), ainsi que d'un réseau d'universités francophones réunies autour d'une Chaire UNESCO consacrée au développement durable dans toutes ses composantes (ici éducation et formation). Le taux d'insertion professionnelle des étudiants de l'UFAR, avoisinant donc les 80 % par promotion, est la preuve indiscutable de l'apport de la Francophonie dans la zone du Caucase et explique le projet en cours d'une ouverture accrue dans la région en direction d'étudiants géorgiens, iraniens, voire russes. De plus, en 2007 a été créée la Fondation de l'école française d'Erevan.⁷

Bibliographie

Ouvrages de référence

Revue arménienne des questions contemporaines.

Raymond Haroutiun Kevorkian, *Revue arménienne des questions contemporaines*.

Julien Zarifian, *Marché unique européen : services financiers 2011*.

Les sites d'internet

<http://assembly.coe.int>

<http://www.aldeparty.eu>

<http://ec.europa.eu/>

<http://eacea.ec.europa.eu>

<http://www.conventions.coe.int>

<http://www.ecolefrancaise.am/>

www.eur-lex.europa.eu

⁷ <http://www.ecolefrancaise.am/contact-et-plan-daccegraves.html>